



## **Rentrée Scolaire 2020-2021**

### **Fournitures pour la Petite Section de Maternelle à apporter le jour de la rentrée**

- 1 photo de famille (format 10x15 cm)
- 4 photos d'identité
- 1 sac en tissu avec anses (environ 40 cm x 40 cm) qui servira pour les 3 années de maternelle **marqué au nom de l'enfant**
- 1 boîte de mouchoirs en papier (à renouveler dans l'année)
- 1 paquet de lingettes
- 1 tablier en plastique pour la peinture
- 1 change complet **marqué au nom de l'enfant** mis dans un sac en tissu qui restera au porte-manteau (à adapter selon la saison)
- Un gobelet en plastique rigide **marqué au nom de l'enfant**

La tétine n'est pas acceptée en classe, **seulement tolérée pour la sieste** (jusqu'en février) et apportée dans une boîte en plastique au nom de l'enfant

#### **Pour la sieste :**

- 1 alèse avec un côté imperméable et l'autre côté molletonné, pour lit adulte 1 personne, **portant le nom de l'enfant**
- 1 oreiller **marqué au nom de l'enfant** et 1 taie lavable **également marquée**
- 1 peluche ou doudou
- La couverture est fournie par l'école

#### **Pour le secrétariat :**

- Une attestation d'assurance, si vous ne prenez pas celle de l'école
- 6 enveloppes timbrées par famille, **sans adresse**

Une collation sera proposée collectivement chaque jour aux enfants en début de matinée, en établissant un roulement et en déterminant la nature des aliments proposés.

Un goûter d'après-midi sera fourni aux enfants restant à la garderie du soir. Les autres enfants goûteront chez eux après la classe. **Aucun goûter individuel n'est ni nécessaire, ni souhaitable.**

**Les jouets**, même de petite taille, apportés de la maison, suscitent des convoitises et provoquent des conflits entre les enfants. C'est pourquoi, **en dehors du doudou**, ils ne sont pas les bienvenus à l'école. Nous disposons dans la classe de tout le matériel nécessaire pour les enfants.

Afin de faciliter le développement de leur autonomie, **habiller les enfants avec des vêtements et des chaussures qu'ils peuvent gérer facilement** (T-shirt, chaussures à scratch...). Merci d'éviter les lacets.

**LE MATERIEL, TOUT OBJET PERSONNEL, AINSI QUE LES VETEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE OTES DOIVENT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT DE FACON VISIBLE ET LISIBLE.**